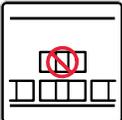


LA **SÉCURITÉ** de vos enfants... début^e avec **VOUS**!



RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE IMPORTANTS À RESPECTER

	OBLIGATION d'installer dans un ensemble de retenue ou un siège d'appoint tout enfant dont la taille est inférieure à 145 cm ou qui est âgé de moins de neuf ans.	80 \$ + 3 POINTS
	INTERDICTION de dépasser un autobus lorsque ses feux de signalisation sont allumés	200 \$ + 9 POINTS
	CYCLISTE	80 \$
	VIRAGE en U interdit	100 \$
	FRANCHIR une ligne de démarcation continue (Par exemple, en effectuant un virage en U.)	200 \$ + 3 POINTS
 DÉBARCADÈRE SEULEMENT	INTERDICTION de stationner son véhicule dans une zone de débarcadère	100 \$
	INTERDICTION d'immobiliser son véhicule (même pour laisser descendre votre enfant)	61 \$
	INTERDICTION d'immobiliser son véhicule le long d'un véhicule stationné	61 \$
	OBLIGATION de céder le passage à un piéton ayant manifesté son intention de s'engager sur la traverse	100 \$

Le coût minimal des amendes est indiqué à titre informatif et exclu les différents frais.

